



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 6 février 2006, à 20 h 7, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2006-15 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h 7.

Sont présents : Michel Cauchon, maire  
Robert A. Boucher, conseiller  
Diane Beaulieu Désy, conseillère  
Johanne Guimond, conseillère  
Guylaine Dumont, conseillère  
Paul Yvon Dumais, conseiller  
Rémi Bélanger, conseiller

Onze personnes sont présentes à l'assemblée.

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

- 2.1 Ordre du jour
- 2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2006

### 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Règlement 2006-502
- 3.3 Vente pour taxes
- 3.4 Demande de M. Marcel Lepage
- 3.5 Services professionnels
- 3.6 Carte touristique de Lotbinière
- 3.7 Représentant à ZIP Québec

### 4. URBANISME

- 4.1 Avis de motion
- 4.2 Présidence au sein du comité consultatif d'urbanisme
- 4.3 Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme
- 4.4 Travaux au Carrefour de Tilly

### 5. VOIRIE

Remplacement temporaire de l'inspecteur municipal

### 6. SERVICE D'INCENDIE

- 6.1 Démission d'un pompier

### 7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Représentant au CRSBP

### 8. QUESTIONS DIVERSES





**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 Ordre du jour**

**2006-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**2.2 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2006**

**2006-17 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2006**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée  
régulière du 9 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité.

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**3.1 Comptes à payer**

**2006-18 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Proposé par M. Robert A. Boucher, conseiller,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les  
chèques portent les numéros 8 557 à 8 631 inclusivement pour un montant total  
de 129 322,95 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de  
22 866,58 \$.

Il est résolu que la directrice générale retienne le chèque numéro 8 611 pour les  
entreprises D.I.M.E Dubé inc., au montant de 6 134,67 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





3.2 Règlement numéro 2006-502

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Règlement 2006-502

---

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 94-284 FIXANT LES TARIFS  
APPLICABLES AUX ÉLUS ET ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX POUR  
LEUR DÉPLACEMENT**

---

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly est régie sous les dispositions du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly peut, par règlement de son conseil municipal, décréter et fixer les tarifs applicables lors de déplacements effectués par les membres du conseil et administrateurs municipaux pour le compte de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, lors de la séance régulière du 5 décembre 2005;

**Résolution 2006-19**

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le règlement qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-502 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 94-284 DE LA MUNICIPALITÉ FIXANT LES TARIFS APPLICABLES  
AUX ÉLUS ET ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX POUR LEUR  
DÉPLACEMENT.**

**ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre : **RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 94-284 DE LA MUNICIPALITÉ FIXANT LES TARIFS  
APPLICABLES AUX ÉLUS ET ADMINISTRATEURS MUNICIPAUX POUR  
LEUR DÉPLACEMENT.**

**ARTICLE 2**

Le présent article modifie l'article 2 du Règlement 94-284. Désormais, il se lira comme suit :

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, seront payés à tous les membres du Conseil et aux administrateurs municipaux pour les déplacements effectués pour le compte de la Municipalité, les tarifs suivants :

Déjeuner : 8 \$;  
Dîner : 15 \$;  
Souper : 20 \$.

Les taux fixés incluent les taxes et les pourboires. Les remboursements couvrent les frais de logement effectivement inclus dans un établissement hôtelier.





### **ARTICLE 3**

Le présent article modifie l'article 3 du Règlement 94-284. Désormais, il se lira comme suit :

Pour l'utilisation de son véhicule (automobile), la personne mandatée reçoit pour toute la distance admise, une indemnité établie comme suit :

0,37 \$ / kilomètre.

Pour l'utilisation des transports en commun, soit par avion, train ou autobus, les coûts réellement encourus à la présentation des pièces justificatives.

### **ARTICLE 4**

Le conseil municipal autorisera le paiement des dépenses de voyage et autres dépenses, réellement encourues pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives, pourvu qu'elles aient été autorisées au préalable par résolution du conseil municipal.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Antoine-de-Tilly.

Le 6 février 2006.

\_\_\_\_\_  
Michel Cauchon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Diane Laroche  
Directrice générale

Adopté à l'unanimité.

### **3.3 Vente pour taxes**

#### **2006-20 VENTE POUR TAXES**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal demande à la directrice générale de transmettre une lettre à tous les propriétaires qui ont des arrérages dans leur compte de taxes pour 2003, 2004 et 2005, dont le montant est supérieur à 115 \$ jusqu'au 15 mars 2005. On demande à la directrice générale d'indiquer aux propriétaires que leur compte porte intérêt à 6,5 % et qu'un taux de pénalité de 5 % est établi;

QUE la vente pour taxes occasionne des frais exigés par la MRC de Lotbinière;

QUE l'on transmette les dossiers de vente pour taxes à la MRC de Lotbinière, le 20 mars 2006, de toutes les propriétés dont le montant dû à la Municipalité est supérieur à 115 \$ et que, aux taxes 2003, 2004 et 2005, seront ajoutées celles de 2006.

Adopté à l'unanimité.





### 3.4 Demande de M. Marcel Lepage

#### 2006-21 DEMANDE DE M. MARCEL LEPAGE : REMBOURSEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT la demande de M. Marcel Lepage afin de lui rembourser la facture à la suite du raccordement d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU' une entente verbale intervenue entre les parties, la Municipalité autorise le paiement de 50 % de la facture;

CONSIDÉRANT QUE M. Lepage refuse le remboursement de 50 % et demande le remboursement complet de la facture;

pour ces motifs :  
proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de payer la facture au montant de 5 511,43 \$;

QUE le conseil municipal demande à M. Marcel Lepage de signer une quittance finale concernant les travaux de raccordement d'aqueduc effectués par lui-même vers le mois mars 2004.

Adopté à la majorité,  
MM. Paul Yvon Dumais et Robert A. Boucher, conseillers, votant contre la proposition;  
Mmes Johanne Guimond, Diane Beaulieu Désy, Guylaine Dumont, conseillères,  
et M. Rémi Bélanger, conseiller, votant pour la proposition.

### 3.5 Services professionnels

#### 2006-22 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé à deux (2) firmes d'avocats de lui faire parvenir une offre de services pour la transmission verbale de ses avis légaux;

pour ces motifs :  
proposé par Mme Diane Beaulieu Désy,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 4 novembre 2005, de l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay, car cette offre convient aux besoins de notre Municipalité;

QUE l'entente se renouvellera à chaque année, aux mêmes conditions, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties, avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année;

QUE ce service permet d'obtenir verbalement une opinion ou des recommandations sur toute matière juridique relevant de la compétence municipale et comprend également l'analyse sommaire de documents;

QUE le coût annuel est de 1 000 \$ plus taxes, peu importe le nombre de consultations.

Adopté à l'unanimité.





### **3.6 Carte touristique de Lotbinière**

#### **2006-23 PUBLICITÉ POUR LA CARTE TOURISTIQUE DE LOTBINIÈRE**

Proposé par Mme Johanne Guimond, conseillère,  
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal conserve l'espace publicitaire sur la carte touristique 2006. Le coût est de 150 \$, plus taxes.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste 02 62100 345 Promotion touristique.

Adopté à l'unanimité.

### **3.7 Représentant à ZIP Québec**

#### **2006-24 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À ZIP QUÉBEC**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme M. Paul Yvon Dumais, conseiller, pour représenter la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly au sein de la Corporation ZIP Québec, pour la région de Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.

## **4. URBANISME**

### **4.1 Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par M. Robert A. Boucher, conseiller, avec dispense de lecture, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant la gestion des travaux relatifs aux infrastructures municipales.

### **4.2 Présidence au sein du comité consultatif d'urbanisme**

#### **2006-25 DÉSIGNATION D'UN PRÉSIDENT AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Proposé par Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal désigne M. Rémi Bélanger, conseiller, à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité, conformément aux articles 2 et 8 du Règlement numéro 98-382, constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

### **4.3 Mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme**

#### **2005-26 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,





il est résolu que le conseil municipal renouvelle les mandats des membres du comité consultatif d'urbanisme, soit un mandat d'un an pour MM. Paul Brunet et Régis Lemay et un mandat de deux ans pour MM. Martin Arguin et Claude Désy, conformément à l'article 2 du Règlement numéro 98-382, constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

#### 4.4 Travaux au Carrefour de Tilly

##### 2006-27 TRAVAUX NON CONFORMES AU CARREFOUR DE TILLY

ATTENDU QUE le Carrefour de Tilly a procédé à des travaux de construction visant la fermeture de la terrasse avant du commerce sans permis de construction émis en bonne et due forme par la Municipalité;

ATTENDU QUE la fermeture des côtés de la terrasse constitue un agrandissement du bâtiment principal et qu'une marge de recul avant de six (6) mètres est alors exigée à l'article 25 (tableau II) du règlement de zonage numéro 97-367 de la Municipalité, dans cette zone;

ATTENDU QUE le plan d'implantation transmis par le propriétaire à la Municipalité illustre une marge de recul avant de 5,96 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire s'engage, tel que décrit dans la lettre transmise à la Municipalité en date du 2 novembre 2005, à se déclarer coupable à la Cour municipale de la MRC de Lotbinière de l'infraction commise d'avoir effectué des travaux sans permis de construction émis par la Municipalité;

ATTENDU QU' il est particulièrement difficile d'établir clairement la distance précise entre la partie agrandie du commerce et la ligne de lot avant et que seul un arpenteur-géomètre pourrait déterminer avec exactitude la marge de recul avant actuelle;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement est mineur sur la marge de recul avant et que cette situation dérogatoire n'a aucune incidence urbanistique dans la zone CBa 115;

pour ces motifs :  
proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal n'entreprene pas les démarches légales visant la démolition de la partie avant (vestiaire) du bâtiment commercial sis au 954, rue de l'Église, et qu'il y a lieu de tolérer ces travaux d'agrandissement dérogatoires, mais uniquement pour la situation présente et sans égard à d'autres travaux qui pourraient être effectués sur cet immeuble. La présente tolérance est révocable au seul gré du conseil municipal et sans avis préalable.

Adopté à l'unanimité.





## 5. VOIRIE

### 5.1 Remplacement temporaire de l'inspecteur municipal

#### 2006-28      **REPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LES OPÉRATIONS ET LE SUIVI DU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES EN EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal retienne les services de M. Angelo Charest, opérateur certifié, pour le remplacement temporaire de l'inspecteur municipal dans le cadre des opérations et du suivi du fonctionnement des installations de captage, de traitement et de distribution de l'eau potable de la Municipalité, le tout conformément à un contrat à être signé entre les parties.

Adopté à l'unanimité.

## 6. SERVICE D'INCENDIE

### 6.1 Démission d'un pompier

#### 2006-29      **DÉMISSION DU POMPIER SERGE BOLDUC**

CONSIDÉRANT QUE M. Serge Bolduc a remis sa démission à M. Philippe Jobin, directeur du Service de protection et de sécurité contre l'incendie de la Municipalité;

pour ce motif :  
proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,  
appuyé par Mme Guylaine Dumont, conseillère,

il est résolu :

QUE le conseil municipal accepte la démission de M. Serge Bolduc en tant que pompier et premier répondant au Service de protection et de sécurité contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly. Cette démission est effective en date du 26 janvier 2006;

QUE le conseil adresse une lettre de remerciements à M. Serge Bolduc pour son implication et dévouement depuis de nombreuses années en tant que pompier et premier répondant.

Adopté à l'unanimité.

## 7. LOISIRS ET CULTURE

### 7.1 Représentant au CRSBP

#### 2006-30      **NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU CRSBP**

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,  
appuyé par M. Robert A. Boucher, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme Mme Johanne Guimond, conseillère, pour représenter la Municipalité au sein du CRSBP, pour la région de Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité.







**8. QUESTIONS DIVERSES**

Aucun sujet n'est discuté à ce point

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été soulevée.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2006-31 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,  
appuyé par Mme Johanne Guimond, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée. Il est 20 h 43.

Adopté à l'unanimité.

---

Michel Cauchon  
Maire

---

Diane Laroche  
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

**Entreprise D.I.M.E. inc. :**

<i>Déneigement des rues et des stationnements - 6 134.67 \$ (janvier 2006)</i>			
<i>Déneigement des chemins (avec ajustement) - 14 526.49 \$ (janvier 2006)</i>	20 661,16 \$	8557	<i>Chèque <u>refait</u></i>
Entreprise D.I.M.E. inc. - sable et sel	1 935,77 \$	8558	<i>facture décembre</i>
Biolab - division Thetford - analyse de l'eau	181,40 \$	8559	<i>facture décembre</i>
Boivin & Gauvin - botte, chausson, cagoule (service incendie)	168,97 \$	8560	<i>facture décembre</i>
Cauchon, Michel - frais de déplacement	23,84 \$	8561	<i>facture décembre</i>
London Life - reer (décembre 2005)	1 578,74 \$	8562	<i>facture décembre</i>
G.E.N.E.Q. - test chlore	146,61 \$	8563	<i>facture décembre</i>
Hamel, Hélène (Goyer, G.) - révision des textes	180,00 \$	8564	<i>facture décembre</i>
Services aux détaillants HSBC - essence (voirie et service incendie)	542,06 \$	8565	<i>facture décembre</i>
Hydro-Québec - éclairage public, enseigne	443,63 \$	8566	<i>facture décembre</i>
Normand Côté entrepreneur - raccorder système ventilation, remplacer sectionneur et ballast (Centre comm.)	349,57 \$	8567	<i>facture décembre</i>
Postes Canada - frais de poste (Trait d'Union et Express)	179,40 \$	8568	<i>facture décembre</i>
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	12,00 \$	8569	<i>facture décembre</i>
Quincaillerie M. Hamel - clé, sel à glace, chlore liquide, fluorescent, ampoules	146,17 \$	8570	<i>facture décembre</i>
SCN - Lavallin inc. - demande d'assistance (branchement aqueduc - Josée Cloutier)	230,09 \$	8571	<i>facture décembre</i>
Telus Mobilité - cellulaires	266,94 \$	8572	<i>facture décembre</i>
Bertrand Delisle Transport - déneigement des rangs (16 décembre 2005)	345,08 \$	8573	<i>facture décembre</i>
Récupération Gaudreau - service déchets (décembre 2005)	119,33 \$	8574	<i>facture décembre</i>
9126-0802 Québec inc. - entretien de site internet - publicité (janvier 2006)	100,00 \$	8575	
Bédard, Marc - entretien caserne (janvier 2006)	100,00 \$	8576	
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (janvier 2006)	185,00 \$	8577	
Bernier, Gilles - entretien Centre comm. (janvier 2006)	437,08 \$	8578	
Club de patinage artistique de Sainte-Croix - rés.: 2006-11 contribution à la campagne de financement 2006	50,00 \$	8579	
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (janvier 2006)	55,00 \$	8580	
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité Centre communautaire (janvier 2006)	50,00 \$	8581	
Hydro-Québec - Centre communautaire	731,37 \$	8582	
Lafleur, Denise - rés.: 2004-230 entretien Mairie et bibliothèque (janvier 2006)	426,75 \$	8583	
Delisle, Léopold - rés.: 2004-198 contrat de déneigement - chemin Terre-Rouge (janvier 2006)	805,18 \$	8584	
MRC de Lotbinière - quote-part (enfouissement sanitaire)	3 908,83 \$	8585	
Petite caisse - frais de poste (janvier 2006)	300,00 \$	8586	
Telus - Mairie et Centre communautaire	2 591,23 \$	8587	





**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY**

**6 février 2006**

MRC de Lotbinière - quote-part pour la haute-vitesse 2005	5 107,00 \$	8588	<i>facture décembre</i>
MRC de Lotbinière - ingénierie et cours d'eau 2005	3 800,00 \$	8589	<i>facture décembre</i>
Promutuel de Lotbinière - assurances 2006 ( <i>1er versement</i> )	2 726,80 \$	8590	
Rogers sans-fil inc. - cellulaires et téléavertisseurs	530,52 \$	8591	
Telus Mobilité - cellulaires	257,53 \$	8592	
Promutuel de Lotbinière - assurances 2006 ( <i>2ième versement</i> )	24 541,19 \$	8593	
Carrefour de Tilly - soirée des fêtes	638,00 \$	8594	
Bernier, Gilles - entretien Centre communautaire (décapage, cirage) - bibliothèque	2 500,59 \$	8595	<i>facture décembre</i>
Tremblay Bois Mignault Lemay - services professionnels (urbanisme- année 2005)	2 511,64 \$	8596	<i>facture décembre</i>
Promutuel de Lotbinière - assurance débitmètre	28,34 \$	8597	

**COMPTES POUR JANVIER 2006**

9126-0802 Québec inc. - entretien de site Internet - publicité (février 2006)	100,00 \$	8598	
ADMQ - cotisation 2006	339,32 \$	8599	
Les Amis de la Vallée du St-Laurent - cotisation 2006	25,00 \$	8600	
Association touristique Chaudière-Appalaches - renouvellement de l'adhésion 2006	244,49 \$	8601	
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (février 2006)	185,00 \$	8602	
Bernier, Gilles - entretien ménager Centre communautaire (février 2006)	437,08 \$	8603	
Réseau Biblio - quote-part CRSBP (tarification 2006)	5 333,18 \$	8604	
Constantin, Stéphane - frais de déplacement (février 2006)	55,00 \$	8605	
Combeq - adhésion 2006	253,06 \$	8606	
Côté, Amélie - rés.: 2003-37 - comptabilité (février 2006)	50,00 \$	8607	
Daigle, Patrick - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	8608	
Document Express - papier	208,78 \$	8609	
Électronique Émond inc. - adaptateur (cellulaire )	57,50 \$	8610	
Entreprise D.I.M.E. - contrat de déneigement (rues et stationnements)	6 134,67 \$	8611	
<b>Ferme La Rosée du Matin (factures):</b>			
<i>Déneigement des rues le 26 décembre 2005 et des stationnements de l'Église et du Centre communautaire le 30 décembre 2005 - 1 495.33 \$</i>			
<i>Déneigement des bornes fontaines - 86.27 \$</i>	1 581,60 \$	8612	
Gaétan Bolduc & Associés inc. - achat et installation des débitmètres	9 246,59 \$	8613	
Imprimerie Limoilou inc. - renouvellement de la contribution dans le feuillet paroissial	124,23 \$	8614	
Jobin, Philippe - remboursement de factures (carnet d'inspection, fournitures, fluorescent)	77,72 \$	8615	
Laboratoires St-Antoine - savon abrasif, détergent, savon auto (service incendie)	104,14 \$	8616	
Lafleur, Denise - rés.: 2004-230 entretien Mairie et bibliothèque (février 2006)	426,75 \$	8617	
Delisle, Léopold - rés.: 2004-198 contrat de déneigement - chemin Terre-Rouge (février 2006)	805,18 \$	8618	
Librairie St-Ex - factures, ruban, enveloppes, chemises suspendues, pinces, étiquettes	296,76 \$	8619	
MRC de Lotbinière - quote-part (enfouissement sanitaire - évaluation foncière)	11 088,98 \$	8620	
Novicom - batteries (service incendie)	110,42 \$	8621	
Paquet & Fils - huile à chauffage (Mairie)	867,65 \$	8622	
PG Mensys - renouvellements contrats entretien & soutien applications 2006	5 144,51 \$	8623	



**Mission: développer et conserver!**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

6 février 2006

Poly-Énergie - honoraires de gestion et d'entretien pour le réseau d'éclairage public	328,31 \$	8624
Quincaillerie M.Hamel & Fils - divers (barrure, pelle neige, chlore liquide, lub. jig-a-loo)	203,76 \$	8625
Récupération Gaudreau - service résidentiel (janvier 2006)	4 760,19 \$	8626
<b>Jacques Rousseau (factures):</b>		
Déneigement le 26 décembre - Promenade, des Jardins, Terrasse des Chênes - 172.54 \$	431,35 \$	8627
Déneigement poste de pompage (Les Fonds) - 258.81 \$		
Service et réparation JFF - réparation crevaisson (camion citerne)	30,20 \$	8628
Simon, Martin - entretien caserne (février 2006)	100,00 \$	8629
VitalAire - oxygène médical	25,75 \$	8630
Wilson & Lafleur - abonnement annuel 2006 (code municipal, service de m.à.j)	52,97 \$	8631

**129 322,95 \$**

**Salaires et contributions de l'employeur:**

*Période du 25 décembre 2005 au 21 janvier 2006 (administration):* 16 819,82 \$

*Période du 1er au 31 janvier 2006 (service incendie):* 6 046,76 \$

**22 866,58 \$**

